jusqu'à la fin de novembre, le gouvernement n'a pas seulement commis une faute politique, il a rendu [illegible] ible la discussion en temps utile [illegible] très importantes. La vérification des pouvoirs permettra difficilement d'examiner à temps, et avec l'attention qu'il [illegible], le budget de la ville de Paris. Cependant, voilà que le gouvernement, par l'organe de M. Ozenne, conseiller d'Etat [illegible], hier, de s'engager encore, à Rouen, à soumettre au Corps législatif une loi sur le tarif général des douanes. On promet de la déposer dès le début de la session, pour que la Chambre puisse l'examiner avant le 4 février, époque à laquelle le traité de commerce avec l'Angleterre pourrait être dénoncé. Le Corps législatif, ainsi pris de court par la faute du gouvernement, pourra-t-il mener à bien, en deux mois, la vérification des pouvoirs, la question du budget de Paris et celle des tarifs de douane, sans compter l'imprévu, qui ne manque jamais. ?

Il est vrai que, sur la question des tarifs, le gouvernement a la main forcée. Si, par l'ajournement du Corps législatif, il a réduit la Chambre à ne discuter cette question qu'à la volée, l'agitation croissante des pays manufacturiers contre le traité de commerce ne lui laisse pas la ressource d'enterrer la question. A Rouen, dans cette ville encore émue du grand meeting où M. Pouyer-Quertier, avec sa passion accentuée, a redit sa philippique contre la liberté du commerce, M. Ozenne se trouvait en face d'une Chambre de commerce demandant la dénonciation immédiate du traité avec l'Angleterre, protestant contre le semblant d'enquête qui a précédé sa conclusion, et revendiquant, au nom du sénatus-consulte, qui a remis le pays en possession du droit imprescriptible de prononcer sur les destinées du travail national l'établissement d'un code douanier, dont la fixation et la revision resteraient tout entières réservées au Corps législatif.

La Chambre de commerce ne parlait donc pas seulement au nom des doctrines protectionnistes. Elle invoquait la liberté elle-même; et derrière elle se trouvaient les 4,000 ouvriers de Rouen qui ont signé une pétition à l'Empereur, conçu dans le même esprit. Le représentant du gouvernement s'est tiré d'affaire par une promesse que le Corps législatif tiendra, s'il le peut. — Du Bouzet.

On lit dans les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans* :

Jeudi dernier, 4 novembre, fête de saint Charles Borromée, avait lieu, à l'évêché d'Orléans une scène touchante.

Saint Charles est le patron du clergé orléanais, qui, tous les ans, en célèbre la fête avec grande pompe. Les prêtres de toutes les paroisses et communautés de la ville, et MM. les curés des paroisses voisines se réunissent en grand nombre à la cathédrale ; une procession splendide se déroule le soir dans les nefs de la basilique. C'est la fête de ce saint illustre, grand évêque, grand promoteur de la discipline ecclésiastique, et dont le zèle contribua si puissamment à l'heureuse conclusion du Concile de Trente, que le clergé orléanais, dans une délicate pensée, avait choisi pour offrir ses adieux et ses vœux à son évêque, sur le point de partir pour Rome, afin de prendre part aux travaux du prochain Concile.

Entre les offices, vers deux heures de l'après-midi, MM. les vicaires généraux, le Chapitre, MM. les curés et vicaires d'Orléans, et une foule d'ecclésiastiques venus des paroisses voisines, et même de paroisses éloignées, plus nombreux encore que de coutume, se rendirent à l'évêché et furent reçus par Mgr Dupanloup dans la grande salle synodale. M. l'abbé Desbrosses, doyen du Chapitre, parla au nom de tous.

Il rappela d'abord les luttes soutenues pour le Saint-Siége par Mgr l'évêque d'Orléans, qui eut l'honneur, on le sait, de donner le premier le signal de ses grandes manifestations épiscopales, en faveur de la souveraineté temporelle du Pontife-Roi, sans lesquelles le cœur magnanime de Pie IX lui-même n'aurait pas, eu peut-être la confiance de convoquer, dans les jours mauvais que nous traversons, un Concile œcuménique.

M. le doyen dit ensuite les espérances de l'Eglise aux approches de cette sainte assemblée, et les sentiments de soumission absolue avec lesquelles le clergé d'Orléans est disposé à en recevoir les décrets. Puis, faisant allusion aux inquiétudes répandues dans des âmes par les imprudences des uns et la malveillance des autres, il exprima la plus entière confiance dans la sagesse du Vicaire de Jésus-Christ et de NN. SS. les évêques, et en particulier de celui à qui le clergé d'Orléans offrait en ce moment ses hommages et tous ses vœux.

Mgr l'Evêque d'Orléans très ému, répondit dans les termes suivants :

« Messieurs,

» Je suis vivement touché des paroles que M. l'abbé Desbrosses vient de m'adresser en votre nom ; quelque je ne puisse vraiment accepter tout ce qu'il a bien voulu me dire de beaucoup trop bienveillant, en rappelant ici ce que j'ai pu avoir le bonheur, et avant tout le devoir, d'essayer dans ma vie pour le service de l'Eglise et du Saint-Siége.

» Ce dont surtout je veux remercier, c'est, messieurs, de ces sentiments si élevés et si nobles, pleins d'une foi sacerdotale et ferme, dont nous sommes accoutumés à rencontrer l'expression sur ses lèvres, de même que la flamme en est dans tous nos cœurs et dans le sien.

» Oui, aux approches de ce grand Concile, il faut avoir confiance ; confiance dans la parole de Celui qui a dit à son Eglise [illegible] les siècles : Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ; » et qui nous en assure encore par la bouche du successeur de Pierre et des évêques rassemblés autour de lui.

» Et [illegible], Messieurs, par la souveraine assistance de Celui qui est la lumière et la paix, que le Concile sera ce que le Pape a voulu qu'il fût : une grande Œuvre d'illumination et de pacification, *Grande Opus illuminationis et pacificationis*, ainsi que s'exprimaient dans leur adresse au Saint-Père, les évêques réunis à Rome en 1867.

» Et puis, après le Concile, quand Pierre et les apôtres, quand le Pape et les évêques auront parlé, docilité complète, Messieurs, comme on vous le disait si bien tout à l'heure, soumission absolue à tout ce que l'Esprit de Dieu aura dicté à la sainte Assemblée.

» Tels sont vos sentiments à tous, messieurs ; et c'est parce que je les connais que, si je ne m'éloigne pas de vous sans tristesse, je pars cependant avec une pleine sécurité. Vous prierez pour moi. Oui, je compte sur vos bonnes et fraternelles prières ; et vous saurez d'ailleurs veiller à ce que, pendant mon absence, nulle témérité ne vienne troubler l'union et la paix dont nous avons toujours joui, grâce à Dieu, dans ce diocèse, depuis vingt ans que j'ai eu l'honneur d'y servir l'Eglise.

» Et quant aux inquiétudes dont vous m'avez parlé, aux initiatives imprudentes, intempestives, je ne tarderai pas à vous en dire ma pensée.

» Pour moi, messieurs, je vais au Concile, appelé par le Chef suprême de l'Eglise. J'y vais comme juge et témoin de la foi. J'y serai, je l'espère, avec l'aide de Notre Seigneur, un juge libre, attentif et ferme, sans aucun respect humain ; un témoin vigilant et fidèle.

» Et, le Concile achevé, quelles qu'aient été ses décisions, conformes ou contraires à mes vœux et à mes votes, je reviendrai, soumis à tout, sans le moindre effort, soumis de bouche, d'esprit et de cœur, docile comme la plus humble brebis du troupeau.

» Telle est ma foi, messieurs, telle est la votre. C'est par elle que nous vivons, et pour elle au besoin nous saurions mourir. »

Les grèves.

De tous côtés, des grèves, les unes qui naissent, les autres qui s'apaisent. On en craint une à Elbeuf, dit le *Courrier de Rouen*. A Pont-Authou (Eure), les ouvriers fileurs ont déclaré que si le 11 novembre on ne les augmentait pas, ils cesseraient leur travail. A Louviers, les ouvriers sont dans les mêmes intentions. Dans les Ardennes, les ouvriers fileurs n'attendent qu'une occasion pour se mettre en grève. Quoique n'agissant pas ouvertement en ce moment, on sait positivement qu'ils entretiennent des relations avec leurs confrères de Reims.

La *Loire* a-t-elle raison, et faut-il croire, comme elle dit, que la grève des tisseurs de Pannissières est terminée ? Sur quatre fabricants ayant le monopole de cette industrie, trois, dit ce journal, ont souscrit aux réformes demandées; le quatrième se réunira t il à ses confrères, et finira-t-il ainsi cette grève qui ne peut qu'être préjudiciable à tous les intérêts du pays ?

Les ouvriers fondeurs en métaux de Marseille viennent de présenter aux patrons une demande d'augmentation de salaire et un projet de règlement nouveau de leur travail.

Il y aurait déjà un commencement de grève des ouvriers fondeurs dans l'une des principales usines métallurgiques de cette ville.

A Paris, 1,500 ouvriers doreurs sur bois se sont réunis dimanche passé; 34 patrons étaient présents et ont donné leur adhésion aux décisions votées. Une collecte a fourni une assez forte somme. Actuellement les grévistes ont en caisse près de 2,000 fr. De plus, une recette de 900 fr. par semaine leur est assurée par les cotisations des ouvriers toutes les semaines.

Les ouvriers layetiers de Marseille demandent :

» 1° Augmentation de 25 0/0 sur les tarifs anciens, ce qui porte la moyenne de journée de travail de l'ouvrier de 4 fr. 50 à 5 fr.

» 2° Rentrée dans les ateliers de tous les ouvriers employés avant la déclaration de la grève.

» Nous déclarons à notre juge suprême (ajoutent leurs délégués) — l'opinion publique, — que les ouvriers layetiers sont décidés à ne rentrer dans leurs ateliers respectifs que lorsque les patrons auront accepté formellement et loyalement les conditions minimum ci-dessus.

» Agréez, etc.

» *Le trésorier*, M. LAURENS.

» *Le secrétaire*, H. FAISSOLE.

» Marseille, 2 novembre 1869. »

Une société en train de se former chez les pharmaciens, préviendra, nous l'espérons, tout projet de grève.

Un comité provisoire, représenté par M. Timon, 20, rue du Helder, convoque pour aujourd'hui les élèves en pharmacie, à dix heures et demie du soir, au café du Danemarck, rue Saint-Honoré, 296, et leur propose la création d'une Association ayant pour but de sauvegarder leur indépendance, tout en respectant celle des patrons.

A. ROUYÉ.

Le meeting de Lille.

Le meeting des industriels de l'arrondissement a eu lieu hier à Lille. La salle du Conservatoire était trop petite pour contenir la nombreuse assistance qui s'y pressait et dans laquelle on remarquait beaucoup d'habitants des villes de Roubaix et de Tourcoing.

A deux heures et demie, le président de la commission chargée d'organiser le meeting invite l'Assemblée à nommer un président et deux assesseurs.

Sont nommés par acclamation :

Président : M. Saint-Léger. Assesseurs : MM. Delfosse, de Roubaix et Jules Leurent de Tourcoing.

La séance est ouverte.

Le bureau est composé comme suit :

Président :

MM. St Léger, membre de la Chambre de commerce de Lille ;

Vice-Présidents :

Delfosse, président de la Chambre consultative de Roubaix ;

Leurent, vice-président de la Chambre consultative de Tourcoing ;

Chapellier, membre de la Chambre consultative de Cambrai ;

Secrétaires :

Alfred Delsalle, filateur de coton à Lille ;

Edouard Agache, filateur de lin à Lille;

Jonglez, secrétaire de la Chambre consultative de Tourcoing.

Secrétaire-Adjoint :

M. Gustave Dubar, secrétaire du comité linier.

M. Varin, président de la délégation ouvrière avait pris place au bureau.

On y remarquait en outre :

MM.

Lemaître-Demeester, membre de la Chambre consultative d'Armentières ;

Schoutteten, filateur de coton à Lille ;

Ireland, filateur de lin à Armentières ;

J. Dequoy, filateur et fabricant de toile, membre du conseil municipal de Lille ;

François Roussel, membre de la Chambre consultative de Roubaix ;

Carlos Delattre, membre de la Chambre consultative de Roubaix ;

Faucheur, filateur de lin à Lille ;

Colombier, filateur et fabricant de toile à Haubourdin ;

Thiriez, filateur et retordeur de lin et coton à Lille ;

Auguste Wallaert, filateur de lin et coton, etc., à Lille ;

H. Lelvin, manufacturier à Tourcoing ;

Paul Legavrian, mécanicien constructeur à Lille.

En outre, autour du bureau, sur l'estrade, se trouvent une députation du comité linier de la Seine-Inférieure; MM. les présidents des Chambres de commerce et consultative de divers arrondissements; des maires ; la délégation ouvrière élue dans le meeting du Ramponneau, à Lille, et des représentants de la presse de l'arrondissement.

Ne pouvant donner à nos lecteurs le texte complet des principaux discours prononcés, nous allons essayer de leur en présenter un résumé aussi exact que possible.

Messieurs, dit l'honorable M. Saint-Léger en ouvrant la séance, cette réunion est sortie d'elle-même du mécontentement public. Nous avons épuisé tous les moyens de faire entendre la vérité au gouvernement; après avoir employé tour à tour les enquêtes, les pétitions, les mémoires; après avoir demandé à la presse un appui qu'elle nous a donné unanimement et dont nous sommes heureux de la remercier ici, nous avons recours maintenant à une dernière arme, les réunions publiques. Ce que nous cherchons, ce que nous voulons, c'est la dénonciation des traités de commerce (applaudissements), des traités de commerce conçus et mis en œuvre sans le consentement et sans la participation du pays. Et nous venons vous demander aujourd'hui si cette dénonciation vous la voulez comme nous et avec nous. (Assentiment.)

Il y a dix ans que ce fatal traité a été tramé dans l'ombre comme un véritable complot contre l'industrie nationale et qu'on a élevé la liberté commerciale à la hauteur d'un principe. Des hommes salariés représentaient alors les manufacturiers du Nord comme des esprits rétrogrades, ennemis du bien public et de la prospérité générale. Je n'oublierai jamais pour ma part, dit l'orateur, que lorsqu'amenés à Paris, quelques-uns de mes confrères et moi, par l'espoir d'éclairer le gouvernement sur les dangers qu'offrait le traité en préparation, nous allions, suivant ce que je ne crains pas d'appeler la véritable voie du calvaire de l'industrie, de ministère en ministère, en quête d'une audience qu'on nous refusait toujours, des ouvriers apostés sur les trottoirs, disaient en nous montrant du doigt : Voilà les monopoliseurs, voilà les ennemis du peuple ! (Profonde sensation).

Et pourtant, animés de sentiments sincèrement libéraux, nous n'avons jamais demandé le retour des prohibitions, nous ne voulons plus des jurandes et des maîtrises si justement abolis par la révolution de 1789; plus que personne, nous haïssons tous les monopoles, les monopoles des grandes compagnies de chemins de fer comme les monopoles des grandes compagnies financières; nous le déclarons hautement, nous repoussons tous les priviléges. (Applaudissements). Nous voulons seulement que les produits belges ou anglais soient frappés de charges égales à celles qui pèsent sur nous (bravos) ; nous voulons enfin qu'on nous fasse une situation semblable à celle des autres pays. En Angleterre, en Belgique, les gouvernements n'ont qu'un but : c'est le développement de l'industrie nationale; en France, l'industrie paie la rançon de la politique. (Bruyants applaudissements).

Les charges des peuples rivaux diminuent chaque année ; en France, au contraire, elles ne font que s'accroître. L'orateur demande qu'on change et qu'on modifie la loi sur la conscription ; tout en désirant que la France reconquiert un jour ses provinces du Rhin, il demande qu'on abandonne temporairement cette pensée tant que l'industrie n'aura pas retrouvé son ancienne prospérité ; la guerre elle-même serait moins fatale aux affaires que ne le sont les inquiétudes que l'on entretient comme à plaisir. Au lieu d'augmenter encore les armements, on doit subventionner les entreprises vraiment d'utilité publique, et particulièrement la création de nouveaux canaux et de nouveaux chemins de fer. Il faut, en un mot, qu'on modifie radicalement la politique suivie jusqu'aujourd'hui si l'on veut arrêter enfin les désastres qui s'accumulent chaque jour.

Je me demande, continue M. Saint-Léger, quelle industrie a profité du traité de commerce ? (Pas une ! pas une !) Un instant, en ce qui concerne plusieurs grandes industries du Nord, la guerre d'Amérique a pu faire naître quelques illusions; mais la vérité s'est fait jour après la pacification. La marine marchande souffre autant que nous et un récent article du *Journal du Havre* témoigne de la détresse où elle se trouve.

Les pays viticoles ont ils vu leur prospérité s'accroître à cause du traité de commerce ? L'orateur ne le pense pas. Il se récolte annuellement 80 millions d'hectolitres de vin sur lesquels il ne s'en exporte guère plus de 160,000 en Angleterre, ce qui représente à peu près, comme l'a dit dernièrement M. Pouyer Quertier, la consommation de la seule ville d'Yvetot. Eh bien, ajoute M. Saint-Léger, je suis persuadé que si notre industrie retrouvait son développement, la consommation française s'augmenterait dans une proportion bien plus considérable, car comme l'a dit M. Jules Brame, dans nos pays du Nord surtout, quand on gagne de l'argent, « on boit sec. » (Rires.)

A propos des illusions des libres-échangistes au sujet de l'exportation des vins en Angleterre, il me souvient, continue M. Saint-Léger que, lorsque la députation du Nord attendait dans la cour du ministère une audience de M. Rouher (murmures), alors en conférence avec les négociateurs anglais (nouveaux murmures), nous vîmes arriver sur des chariots les apprêts du somptueux festin qui devait être offert à MM. Cobden, Michel Chevalier et aux fabricants d'Angleterre (rires et huées), et un vieil huissier voyant décharger des vins français nous dit : M. Rouher ne connaît pas les goûts de ses invités; j'ai habité dix ans l'Angleterre et je sais que l'on n'aime là que le Porto et les autres vins de Portugal et d'Espagne et qu'on n'y boit presque pas de nos vins français. Eh bien, messieurs, ce vieil huissier était plus fort en économie politique que le ministre dont il gardait la porte (hilarité générale), car il savait qu'il faut fournir à chaque pays des produits conformes à ses goûts et à ses besoins. Or tous les traités de commerce du monde ne forceront jamais les Anglais à consommer en grande quantité les vins français auxquels ils préfèrent de beaucoup des vins plus chauds et plus excitants. La dénonciation du traité de commerce ne saurait donc nuire en aucune façon aux pays de vignobles.

Si je vais à Paris, j'y trouve l'industrie des articles de luxe qui a pris un grand développement ; mais ce développement se serait également produit sans le traité car les articles de luxe, articles exclusivement français, s'adressant à la classe riche se vendront toujours, en Angleterre comme ailleurs, fussent ils même un peu plus chers. Et d'ailleurs, les industries de luxe n'ont jamais fait la richesse et la prospérité d'un pays. (Applaudissements.) Nous avons donc le droit de dire que la France n'a rien gagné au traité de 1860. (Nouveaux applaudissements.)

Au moment où le gouvernement français se jetait tête baissée dans le libre échange, l'Amérique avait le bon esprit de demander au régime protecteur la réparation des désastres causés chez elle par la guerre de sécession. Privée d'un de ses plus importants débouchés, l'Angleterre s'est alors servie de la France comme d'un réservoir pour y déverser le trop plein de ses manufactures En ce moment, elle craint de voir notre pays lui échapper; elle s'effraie de la prochaine élévation de nos tarifs et elle organise entre ses villes manufacturières une vaste ligue libre-échangiste. C'est à nous messieurs, de former à notre tour une ligue pour la défense du travail national, (vif assentiment) pour la révision des tarifs imposés par l'Angleterre. (Applaudissements.) Nous voulons que ces tarifs soient examinés et modifiés par des hommes compétents, par des industriels, car, nous ne saurions trop le rappeler, en 1860, tandis que Cobden se concertait avec les manufacturiers de Bradford et de Manchester pour l'établissement du traité, nous demeurions, nous, à la porte du cabinet du ministre français qui réfusait de nous recevoir. (Violentes murmures.) Souhaitons donc, [illegible] qu'une pareille politique ne reparaisse jamais et que de pareils hommes ne ressaisissent plus un pouvoir dont ils ont fait un tel usage. (Vifs applaudissements.)

M. Saint-Léger fait remarquer la différence qui existe entre les déclarations faites à Lille et à Roubaix par M. Ozenne, et celles qu'il a faites à Rouen. L'orateur craint qu'on veuille une fois encore duper l'industrie par des promesses illusoires et qu'on laisse passer la date du 4 février sans dénoncer le traité. Il faut donc, dit-il, que les députés des 27 départements industriels s'unissent entre eux, sans distinction d'opinions pour faire échec au ministère sur toutes les questions, jusqu'à ce qu'on ait fait droit au vœu public, jusqu'à la dénonciation des traités. (Applaudissements.)

Après avoir rappelé les débuts modestes de l'agitation qui s'étend maintenant par toute la France industrielle, M. Saint-Léger conclut ainsi : « Que cette agitation toujours grandissante, que la sympathie avec laquelle vous avez accueilli mes déclarations parce qu'elles exprimaient vos sentiments à tous, soient un enseignement et une force pour nos députés dans la nouvelle campagne qu'ils vont entreprendre, et qu'elles soient aussi un avertissement pour le gouvernement. »

Ces dernières paroles sont accueillies par une véritable explosion d'enthousiasme.

La parole est ensuite donnée à M. Emile Delesalle qui rappelle que son père fut le premier à jeter le cri d'alarme lorsqu'il fut question, en 1846, de la conclusion d'un traité de commerce. L'industrie fut alors assez heureuse pour éloigner le danger qui la menaçait, parce qu'alors les représentants du pays n'étaient pas tenus à l'écart comme ils l'ont été par la suite. Depuis, le péril s'est rapproché. M. Emile Delesalle fait l'historique du traité de commerce. Des rires et des huées éclatent dans l'assemblée quand l'orateur montre Mesdames Rouher et Michel Chevalier collaborant avec leurs maris à la confection de ce traité honteux qui devait causer tant de désastres au pays. Napoléon III, dit M. Delesalle, n'a pas imité le sage exemple donné par son oncle qui refusa toujours de faire un traité de commerce avec l'Angleterre, ne voulant pas, disait-il, tuer l'industrie française.

L'orateur cite ensuite des chiffres désastreux sur la situation de l'industrie de la filature de coton et qui produisent sur l'assistance une profonde sensation. Il y a quelques jours, dit-il entre autres choses, il s'est traité à Roubaix une affaire de 100.000 k. de coton filé à des prix qui ont fait cours. La perte qu'il a éprouvée est le secret du vendeur, mais ce qui n'est un secret pour personne, c'est la différence entre le prix de vente et le prix de revient. Cette différence est de 75,000 fr.

Ce n'est pas, dit M. Delasalle, à une pensée d'égoïsme que nous obéissons quand nous demandons la révision des tarifs. Les patrons et les ouvriers sont solidaires et quand les premiers sont en perte, les salaires des derniers diminuent. La présence à cette réunion de la délégation ouvrière témoigne assez que nos travailleurs comprennent cette solidarité.

M. Agache, secrétaire du comité linier, présente un rapport très bien conçu sur les souffrances de cette industrie. Nous adjurons le gouvernement, dit en terminant M. Agache de faire enfin droit à nos doléances; qu'on y songe bien, une plus longue résistance serait de l'entêtement et il ne faut pas attendre que nous puissions répéter cette phrase demeurée célèbre : « Il est trop tard ! »

M. Delfosse, président de la Chambre consultative de Roubaix, prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» J'ai demandé la parole pour ajouter quelques mots à ce qui a été dit tout à l'heure de la fabrique de Roubaix.

» Je désire vous en faire le bilan et démontrer les ravages que le traité de commerce y a exercés.

» Au 1er janvier 1865 il y avait à Roubaix . . 259 industriels.

» Il n'en reste aujourd'hui que . . . . . 208 —

» Différence . . . 51 —

» Ainsi en moins de cinq ans, Roubaix a vu disparaître le 5me de ses industriels.

» La production annuelle de la fabrique de Roubaix, *en tissus de tous genres*, a été en moyenne, dans ces dernières années, de 125 millions, dont environ 100 millions *de tissus mélangés*.

» Les importations étrangères dans ce genre d'étoffe, seront en 1869 d'au *moins 60 millions* parce qu'il faut admettre que les déclarations en douane sont faites à 75 0/0 de la valeur réelle.

» Ces 60 millions représentent donc la *moitié* de la production totale de Roubaix, et c'est là le motif des désastres qui existent dans le *tissage* et dans les autres industries qui s'y rattachent.

» Voici maintenant la véritable situation de la filature de coton, dont le sort dépend du plus ou moins de prospérité des *tissus mélangés*.

» Il y a à Roubaix 19 filatures de coton dont 6 sont à l'état complet de chômage; 11 ne travaillent que huit heures par jour et avec une partie seulement de leur matériel.

» Deux filatures travaillent au complet.

» Roubaix renferme 12,000 métiers mécaniques applicables au tissage. Sur ce nombre 3,000 sont au repos.

» Veut on savoir ce qui se passe à Bradford, où on fabrique les similaires de Roubaix. Voici deux statistiques curieuses à consulter, car ils nous prouvent que nos voisins ont trouvé sur le marché français de vastes débouchés depuis le traité de commerce.